

3^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :
le 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le jeudi vingt-six mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Muriel CATALA pouvoir à Pierre MATHIEU

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Désignation des délégués auprès du SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique)

Monsieur le Maire rappelle que, créé en 2003, le SIIG rassemble 50 communes des environs de Bagnols-sur-Cèze dans le Département du Gard. Ce syndicat, auquel la commune adhère, développe une mission de service public par la mise en cohérence des données géographiques informatisées du territoire.

Vu l'article L 5212-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 et l'élection du maire et des adjoints le 21 mars 2026, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (un titulaire et un suppléant).

Après un appel de candidature par le Maire, **Monsieur LAVASTRE Norbert** se porte candidat pour être délégué titulaire du S.I.I.G et **Monsieur FRENE Éric** se porte candidat pour être délégué suppléant.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ou relative en cas de troisième tour, en application du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un délégué et d'un suppléant.

Il est procédé au déroulement du vote.

Election du délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins dans l'urne : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Résultat : Monsieur LAVASTRE Norbert obtient 15 voix

Monsieur LAVASTRE Norbert ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire.

Election du délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Résultat : Monsieur FRENE Éric obtient 15 voix

Monsieur FRENE Éric ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL